



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

collèges et lycées

Question écrite n° 60503

Texte de la question

Mme Odette Duriez attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le devenir des internats de réussite éducative dans le Pas-de-Calais. Les subventions nécessaires au fonctionnement de l'IRE d'Outreau n'ont pas été versées par l'État au lycée Professeur-Clerc d'Outreau. De fait, les contrats des personnels arrivés à échéance le 31 août 2009 n'ont pas été renouvelés ; les parents d'élèves n'ont été informés de cette situation que le jour de la rentrée. Le département du Pas-de-Calais est partenaire de ce programme de réussite éducative dès son origine et a pleinement contribué à son succès. L'évaluation commune menée avec les services de l'État en 2008 a souligné la grande originalité et la réelle efficacité de ce projet exemplaire. Les indicateurs de réussite des IRE témoignent d'une forte diminution de l'absentéisme scolaire, de la disparition des problèmes socio-éducatifs et de la construction de projets scolaires et professionnels porteurs d'avenir pour les jeunes. Elle lui demande donc de bien vouloir préciser ses intentions quant au devenir des IRE du Pas-de-Calais, de tenir compte des besoins des élèves les plus fragiles et les plus en difficulté, et de permettre aux personnels éducatifs de poursuivre leurs missions.

Texte de la réponse

À l'école primaire, au collège ou au lycée, l'enseignement de l'histoire a pour finalité, entre autres, de permettre aux élèves d'accéder à une compréhension globale du monde dans lequel ils vivent : les programmes scolaires établissent des choix, leurs libellés sont nécessairement généraux et succincts. La Seconde Guerre mondiale est ainsi étudiée à tous les niveaux de la scolarité au travers de problématiques différentes, compte tenu de l'âge et du niveau des élèves. En introduisant le thème « Bilan et mémoires de la Seconde Guerre mondiale », les programmes de la classe terminale des séries générales des lycées actuellement en application ont, quant à eux, permis d'intégrer les développements d'une historiographie plus soucieuse aujourd'hui qu'hier de se pencher sur ce que l'on a pu appeler les « oubliés de l'histoire ». La mise en ligne sur le site du centre régional de documentation pédagogique de Reims de l'important dossier consacré à l'enseignement des deux guerres mondiales et aux mémoires blessées, occultées ou refoulées et en particulier celle des combattants d'Alsace et de Moselle, les dossiers pédagogiques mis en ligne par les services éducatifs du Mémorial d'Alsace-Moselle, témoignent à cet égard de l'effort de réflexion et de formation qui a été entrepris ces dernières années. Pour mettre en oeuvre les programmes arrêtés, les manuels scolaires sont d'importants auxiliaires pédagogiques que les éditeurs ont entière liberté de concevoir et dont la responsabilité de choix revient, par tradition républicaine, aux équipes pédagogiques. Les uns et les autres auront certainement à coeur de mettre à profit les recherches les plus récentes et d'utiliser la palette documentaire la plus large.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Duriez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60503

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9616

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12843